



## VALENCE ROMANS HABITAT

### Avis d'attribution

M. Le Directeur Général  
3 rue Rossini  
26000 VALENCE  
Tél : 04 75 82 54 00 - Fax : 04 75 82 54 01  
mél : a.despesse@valenceromanshabitat.fr  
web : <http://valenceromanshabitat.fr>  
SIRET 27260004000013  
**Objet** : MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICES DE TELESURVEILLANCE ET DE MAINTENANCE DES ALARMES ET DE LA VIDEO PROTECTION SITES DE VALENCE ROMANS HABITAT  
**Référence acheteur** : 23FS-SA-0788-A1-C  
**Nature du marché** : Services  
Procédure ouverte  
**Classification CPV** :  
Principale : 50610000 - Services de réparation et d'entretien du matériel de sécurité  
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Grenoble  
2 Place de Verdun  
BP 1135 - 38022 Grenoble - Cedex  
Téléphone : 0476429000 - Fax : 0476422269  
greffe.ta-grenoble@juradm.fr  
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Grenoble  
2 Place de Verdun  
BP 1135 - 38022 Grenoble - Cedex  
Téléphone : 0476429000 - Fax : 0476422269  
greffe.ta-grenoble@juradm.fr  
Attribution du marché  
Valeur totale du marché (hors TVA) : 112624 €  
**Nombre d'offres reçues** : 3, **Nombre d'offres reçues par voie électronique** : 3  
**Date d'attribution** : 19/12/23  
Marché n° : 2023-186-00  
SECURI-COM, 321 AV DU LUXEMBOURG, 83500 LA SEYNE SUR MER  
Montant HT : 112 624,00 €  
Le titulaire est une PME : NON  
Envoi le 19/12/23 à la publication  
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com>

384183900



## VALENCE ROMANS HABITAT

### Avis d'attribution

M. Le Directeur Général  
3 rue Rossini  
26000 VALENCE  
Tél : 04 75 82 54 00 - Fax : 04 75 82 54 01  
mél : a.despesse@valenceromanshabitat.fr  
web : <http://valenceromanshabitat.fr>  
SIRET 27260004000013  
**Objet** : MARCHÉ DE SERVICE - MAINTENANCE DES ASCENSEURS 2024-2027 - SITES DE VALENCE ROMANS HABITAT  
**Référence acheteur** : 23FS-SA-0799-A1-L  
**Nature du marché** : Services  
Procédure ouverte  
**Classification CPV** :  
Principale : 50750000 - Services d'entretien d'ascenseurs  
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Grenoble  
2 Place de Verdun  
BP 1135 - 38022 Grenoble - Cedex  
Téléphone : 0476429000 - Fax : 0476422269  
greffe.ta-grenoble@juradm.fr  
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Grenoble  
2 Place de Verdun  
BP 1135 - 38022 Grenoble - Cedex  
Téléphone : 0476429000 - Fax : 0476422269  
greffe.ta-grenoble@juradm.fr  
Attribution du marché  
Valeur totale du marché (hors TVA) : 773568 €  
**Nombre d'offres reçues** : 2, **Nombre d'offres reçues par voie électronique** : 2  
**Date d'attribution** : 20/12/23  
Marché n° : 2023-199-00  
PACA ASCENSEURS SERVICES, 4 AV LAMARTINE ZAC DE L AGAVON, 13170 LES PENNES MIRABEAU  
Montant HT : 773 568,00 €  
Le titulaire est une PME : NON  
Envoi le 20/12/23 à la publication  
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com>

384184000

## AVIS

### Droit de préemption urbain



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION

### Avis au public

#### Mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de ANCÔNE

Par arrêté n°2023.07.31A, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION a prescrit l'ouverture de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de ANCÔNE, pour une durée de 31 jours consécutifs, du mercredi 03 janvier 2024 au vendredi 02 février 2024 inclus. L'objet de la modification simplifiée n°1 consiste à faire évoluer le règlement écrit de la zone Ub, et particulièrement le sous-secteur Ubr, qui correspond à l'extension sud du centre ancien en conformité avec le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). Cela implique les modifications suivantes :

- Le Préambule ;
- ARTICLE Ub 2 relatif aux « occupations et utilisations du sol soumises à conditions particulières », sous-secteur Ubr, points 1 et 2 ;
- ARTICLE Ub 4 relatif à la « desserte des eaux pluviales » ;
- ARTICLE Ub 9 relatif à l'« emprise au sol » en sous-secteur Ubr.

Il s'agit aussi d'ajouter une Orientation d'aménagement au niveau d'une dent creuse située en secteur Ubr et mettre à jour le plan de zonage et le plan des Annexes relatif au Droit de Préemption Urbain (DPU) du PLU.

L'autorité compétente en matière de PLU est la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION. Des informations peuvent être demandées auprès de la Direction de l'Urbanisme MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION, Maison des Services Publics - 1 avenue Saint-Martin, 26200 MONTÉLIMAR - 04.75.00.26.15.

Le dossier ainsi qu'un registre d'expression seront déposés pendant toute la durée de consultation du mercredi 03 janvier au vendredi 02 février inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

- à la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION, Maison des Services Publics - 1 avenue Saint-Martin, à MONTÉLIMAR (accueil du rez-de-chaussée) ;
- en Mairie d'ANCÔNE, 40 Grande Rue, à ANCÔNE.

Le dossier sera également mis en ligne sur les sites internet de MONTÉLIMAR - AGGLOMÉRATION (<https://www.montelimar-agglo.fr/amenagement-du-territoire/urbanisme/plui-et-enquetes-publicques>) et de la commune ANCÔNE (<http://anconedrome.fr>).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres prévus à cet effet (en Mairie de ANCÔNE et à la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION), ou les adresser par écrit à : Monsieur le Président Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION - Direction de l'Urbanisme - Maison des Services Publics - 1 Avenue Saint-Martin - 26200 MONTÉLIMAR. A l'expiration du délai de mise à disposition du public, les registres seront clos et signés par le Président MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION ou son représentant. Le bilan de la mise à disposition du public sera tiré par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION, puis tenu à la disposition du public sur les sites internet sus-nommés et à la Direction de l'Urbanisme de MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION pendant un mois minimum. Enfin, le même Conseil Communautaire se prononcera également sur l'approbation de la modification simplifiée du PLU de la commune de ANCÔNE.

381848400

### Enquêtes publiques

## COMMUNE DE PEYRAUD

### Enquête publique

#### Enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté du Maire n°2023-37 en date du 15/12/2023, le Maire de Peyraud a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de PEYRAUD.

La personne responsable du PLU auprès de laquelle les informations peuvent être demandées est le maire de la commune de Peyraud.

Le projet de révision du PLU n'a pas été soumis à évaluation environnementale par décision du 23/11/2023 dossier n°2023AARA/2023-ARA-AUPP-1325, de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

Monsieur Pierre ESCHALIER a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et M. Bernard FONTANILLE, en qualité de commissaire enquêteur suppléant, par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

L'enquête publique se déroule à la mairie, 1 Rue de la Mairie - 07340 PEYRAUD, pendant une période de 31 jours du 15 janvier 2024 à 9h00 au 16 février 2024 à 16h30, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : lundi 15h30-19h00 - mardi et jeudi 15h30-17h30 - vendredi 13h30-16h30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place, en mairie de Peyraud. Un dossier papier disponible en mairie, aux jours et heures d'ouverture de la mairie sera mis à disposition du public. Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique pourront également être consultés sur le site de la commune : [www.commune-peyraud.fr](http://www.commune-peyraud.fr)

Il sera possible de consigner ses observations sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur joint au dossier déposé en mairie, ou de les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Peyraud. Le public peut également transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : [enquetepublique.plupeyraud@gmail.com](mailto:enquetepublique.plupeyraud@gmail.com)

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur tiendra les permanences suivantes en Mairie, 1 Rue de la mairie - 07340 Peyraud :

- Lundi 15/01/2024 de 9h30 à 12h00
- Mardi 23/01/2024 de 9h30 à 12h00
- Mercredi 31/01/2024 de 9h30 à 12h00
- Jeudi 08/02/2024 de 10h00 à 11h30
- Vendredi 16/02/2024 de 13h30 à 16h30

Cet avis est affiché sur le panneau d'affichage de la mairie de Peyraud, ainsi que sur les lieux habituels d'affichage de la commune.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours, à compter du 16 février 2024, pour remettre son rapport et ses conclusions. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an : en mairie, aux dates et heures d'ouverture du secrétariat et à l'adresse suivante : [www.commune-peyraud.fr](http://www.commune-peyraud.fr)

Au terme de l'enquête publique, la révision du PLU sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le Maire  
André BIENNIER

383745800



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE CRUSSOL

### AVIS D'ENQUÊTE

#### Projet de mise à jour des zonages assainissement des 13 communes

Par arrêté N° 2023-31 du 8 décembre 2023, le Président de la Communauté de Communes Rhône-Crussol (CCRC) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de mise à jour des zonages assainissement des 13 communes du territoire.

A cet effet, Monsieur EUVRARD Jean-François a été désigné comme commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

L'enquête se déroulera du mardi 16 janvier 2024 à 9 heures au vendredi 16 février 2024 à 17 heures, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies du territoire et du siège de la CCRC

Le commissaire-enquêteur recevra les observations selon le planning suivant :

- Mardi 16 janvier 2024 de 9h à 12h en Communauté de Communes Rhône Crussol
- Vendredi 26 janvier 2024 de 9h à 12h en mairie d'Alboussière
- Jeudi 1er février 2024 de 9h à 12h en mairie de Soyons-Mardi 6 février 2024 de 9h à 12h en mairie de Saint-Georges-Les-Bains
- Vendredi 9 février 2024 de 14h à 17h en mairie d'Alboussière
- Vendredi 16 février 2024 de 14h à 17h en Communauté de Communes Rhône Crussol

Le dossier d'enquête sera à disposition du public en format papier dans chaque mairie du territoire et au siège de la Communauté de communes Rhône Crussol et en format dématérialisé sur le site Internet de la Communauté de Communes Rhône Crussol : <http://www.rhone-crussol.fr>.

Pendant la durée de l'enquête les observations peuvent également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur au siège de la Communauté de Communes à l'adresse suivante Communauté de Communes Rhône Crussol, 1278 Rue Henri Dunant BP 249 07502 Guilhaud-Granges cedex, ou par mail à l'adresse [enquete.publique@rhone-crussol.fr](mailto:enquete.publique@rhone-crussol.fr)

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public.

383761000

### Plan local d'urbanisme

## COMMUNE DE PEYRUS

Le plan local d'urbanisme de la Commune de PEYRUS a été approuvée par délibération du conseil municipal du 20 décembre 2023. La délibération d'approbation dans son intégralité est affichée en Mairie pendant un mois continu à compter du 21 décembre 2023.

Le dossier de plan local d'urbanisme est disponible en mairie, sise 14 Grande Rue 26120 aux jours et heures d'ouverture habituelle et sur le site internet de la Commune.

383938900